



CONTRAT D'ENGAGEMENT AMAP ŒUFS BIO – 1^{er} Semestre 2018

Contrat à compléter en 2 exemplaires : un signé pour l'AMAP ; un pour vous, si vous le désirez.

Le Producteur s'engage à exercer son activité dans le respect de la **Charte des AMAP** : qualité sanitaire des produits, respect de la biodiversité et de l'environnement.
Le «Consom'acteur» respecte également la charte des AMAP.

Contractants : Producteur

ROUXEL Philippe
Le Goulet 56 350 RIEUX
Tél : 02 99 91 91 11
Mail : Rouxel.philippe@neuf.fr

Consom'acteur

Nom :
Adresse :
Tél. :
Mail :

Œufs :

3400 poules pondeuses et 600 poules de Marans sont élevées en plein air. La nourriture des poules se compose de blé, triticale, pois, maïs, soja, tournesol, colza, graines de lin, de lupin, fécule de pomme de terre.

Conditions : Sur la période du contrat, certaines distributions annoncées ci-dessous pourront ne pas être assurées (conditions météorologiques, difficultés ponctuelles, jours fériés, congés...). Le producteur en informera la référente aussi vite que possible, puis un décompte du nombre de distributions sera assuré.

ENGAGEMENT :

L'engagement suivant est souscrit et réglé par chèque(s) à la signature du contrat pour toutes les livraisons du contrat : plusieurs chèques pour les œufs (à compter de 6 œufs), à l'ordre de : **EARL Ferme du GOULET**.
Le Consom'acteur s'engage sur la totalité de la durée du contrat, soit 6 mois. L'Amapien s'engage à venir avec ses propres récipients pour récupérer les œufs. En cas d'absence du Consom'acteur, il lui revient de trouver une personne pour prendre sa commande ou de procéder à un échange via le tableau d'échanges. **L'Adhérent s'engage à participer à la permanence de la distribution hebdomadaire en s'inscrivant sur DOODLE, qui se trouve sur le site : <http://amapmondegacilienne.free.fr/>.**

L'adhésion obligatoire à l'AMAP est de 10 €, elle concerne l'ensemble des activités.

Nouvel Adhérent : peut entrer dans la limite des places disponibles et s'engagera pour le nombre de mois restant après son entrée.

Résiliation : possible sous certaines conditions extrêmes prévues dans les statuts et sera étudiée par les Membres du bureau.

Prix : 2 € les 6 œufs - Chèque(s) à l'Ordre de : EARL Ferme du GOULET.

Contrat Œufs (cocher le type de contrat choisi)	Nombre d'œufs par distribution à la quinzaine	Prix à la distribution	Montant pour le semestre soit 13 distributions	Nombre de chèques à faire	Mois de prélèvement	Montant de chaque chèque
<input type="checkbox"/>	6	2 €	26 €	1 chèque	01	1 chq de 26
<input type="checkbox"/>	12	4 €	52 €	2 chèques	01 - 03	2 chqs de 26
<input type="checkbox"/>	18	6 €	78 €	3 chèques	01 - 03 - 05	3 chqs de 26
<input type="checkbox"/>	24	8 €	104 €	4 chèques	01-03-04-05	4 chqs de 26
<input type="checkbox"/>	30	10 €	130 €	5 chèques	01-03-04- 05-06	5 chqs de 26
<input type="checkbox"/>	36	12 €	156 €	6 chèques	01-02-03- 04-05-06	6 chqs de 26

La distribution se déroule sous les Halles de La Gacilly, le mardi, de 18 h 15 à 19 h 15 mn.

02/01	27/02	24/04	19/06
16/01	13/03	09/05 - Férié le 08 Mai	
30/01	27/03	22/05	
13/02	10/04	05/06	
PENSEZ A NOTER CES DATES DANS VOTRE AGENDA !			

Fait le : / / 201

Contact : Josie NIRON référente «ŒUFS» josiane.niron@sfr.fr - tél : 02-56-24-92-01

Signature engageant le « Consom'acteur »

Signature engageant le Producteur